ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR





HÔTEL DU DÉPARTEMENT 17 RUE ROUGET DE LISLE 39039 LONS-LE-SAUNIER Cedex Tél. 03 84 87 33 00 contact@jura.fr

### ARRÊTÉ N° ARR\_2023\_0728\_PV\_RD25\_RD25E1\_LA PESSE\_LES BOUCHOUX

Portant permission de voirie sur une Route Départementale (fibre très haut débit - phase 1)

Service: PPR - ROUTES - SDEE - ARD SAINT-CLAUDE

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU Les demandes en date du 18 et du 26 avril 2023 par laquelle Madame Clémence NOYEL, représentant la Société PCE SERVICES domiciliée rue de la Maladière 42120 PARIGNY, elle-même agissant pour le compte de la société **ALTITUDE FIBRE 39,** sollicite l'autorisation d'exécuter des travaux de déploiement d'un réseau de fibre optique avec création de Génie Civil dans l'emprise des Routes Départementales n° 25 et 25 E1, route de La Pesse, rue de la Fruitière, rue du Chalet, route de Chaudezembre et route des Darappes, sur le territoire des communes de LA PESSE et LES BOUCHOUX;
- VU Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L3221-4 et L3221-5 ;
- VU Le code de la voirie routière et notamment les articles L113-2 à L113-7 ;
- VU Le code des postes et télécommunications et notamment les articles L45-9, L47 et R20-45 à R20-54;
- VU Le code général des propriétés des personnes publiques et notamment les articles L2121-1 à L2122-5 ;
- VU Le règlement de voirie départementale approuvé le 28 mai 2010 ;
- **VU** L'arrêté en vigueur de délégation permanente de signature consentie à M. le Sous-Directeur Exploitation et Entretien ;
- VU L'état des lieux en date du 09 mai 2023;

### ARRÊTE

### ARTICLE 1 AUTORISATION

La société ALTITUDE FIBRE 39 est autorisée à installer et à maintenir des infrastructures de télécommunications sur le domaine public routier, RD 25 et RD 25<sup>E</sup>1 - communes de LA PESSE et LES BOUCHOUX - à charge pour elle de se conformer aux dispositions du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Recu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 07-06-2023

ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR

### Ces infrastructures comprennent:

- 938 ml d'artères souterraines en 4 PEHD diamètre 33/40 mm sur la RD 25,
- 4.093 ml d'artères souterraines en 3 PEHD diamètre 33/40 mm sur la RD 25<sup>E</sup>1,
- 4 chambres à percuter,
- 9 chambres L2T à créer.

Le présent titre ne confère pas à son bénéficiaire le droit réel prévu aux articles L1311-5 à L1311-8 du code général des collectivités territoriales.

En cas d'installation susceptible de partage, le bénéficiaire à l'obligation d'avertir le service gestionnaire (Agence Routière Départementale de Saint-Claude) de l'implantation d'un nouveau câble par un tiers occupant.

### ARTICLE 2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

Les dispositions de l'article 39 du règlement de voirie susvisé sont applicables sous réserves des prescriptions particulières fixées par le présent arrêté.

### Implantation et ouverture du chantier

Le bénéficiaire ou son représentant préviendra le service gestionnaire de la voirie de la date du commencement des travaux. Les ouvrages à réaliser seront implantés en sa présence.

La tranchée longitudinale sera implantée sous accotement stabilisé et sous chaussée, sur la RD 25 du PR 36+0385 au PR 37+0325 et sur la RD 25<sup>E</sup>1 du PR 0+0070 au PR 4+0250.

### Mode opératoire

TRAVERSÉE SOUS CHAUSSÉE (coupe 10)

Les traversées sur la RD 25<sup>E</sup>1 aux PR 4+0250, PR 3+0440 et PR 1+0530 s'effectueront par fonçage.

- MICRO-TRANCHEE SOUS CHAUSSEE (coupe 14)
- Micro-tranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Pose d'un fil de détection Plynox.
- Installation d'un grillage avertisseur à 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en béton auto-compactant coloré rouge dosé à 300 kg.
- Réfection définitive en enrobé (épaisseur identique à celle de la chaussée existante avec un minimum de 6cm).
  - MICRO-TRANCHEE SOUS ACCOTEMENT (coupe 15)

Tranchée ouverte sous accotement souple à une distance < à 1.20 m du bord de chaussée

- Micro-tranchée exécutée à la trancheuse.
- Pose du réseau, enrobage de celui-ci en sable, sur une épaisseur de 20 cm.
- Pose d'un fil de détection Plynox.
- Installation d'un grillage avertisseur à 20 cm au-dessus de la génératrice supérieure.
- Remblaiement en béton auto-compactant coloré rouge dosé à 300 kg.
- Réfection définitive en terre végétale.
  - CONTRÔLES DE COMPACITÉ

Les objectifs de densification et la fréquence des contrôles sont fixés par l'annexe 7 du règlement de voirie susvisé.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 07-06-2023

ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR

### Dépôt de matériaux et de matériel

Les matériaux et matériels nécessaires aux travaux autorisés pourront être mis en dépôt sur l'accordement de la RD 25 et la RD 25<sup>E</sup>1 avec l'accord du service gestionnaire.

### Remise en état

A la fin du chantier, les lieux seront remis en état et tous les déchets (y compris les déblais excédentaires) produits par les travaux seront évacués vers une filière de traitement appropriée.

### ARTICLE 3 SÉCURITÉ ET SIGNALISATION DU CHANTIER

L'entreprise chargée des travaux devra signaler le chantier conformément à la réglementation et aux recommandations en vigueur, et notamment le guide « Manuel de chef de chantier – signalisation temporaire ».

Si l'exécution des travaux nécessite un arrêté réglementant la circulation, il devra l'obtenir avant leur début auprès de l'autorité de police compétente.

### ARTICLE 4 PRÉVENTION DES RISQUES LIES A L'AMIANTE ET AUX HAP

En cas de démolition partielle ou totale de la chaussée, le bénéficiaire est tenu d'**effectuer au préalable** et à ses frais un diagnostic sur la présence éventuelle d'amiante ou de HAP. Si celle-ci est avérée, les mesures préventives et le traitement des matériaux produits par le chantier seront pris en charge par le bénéficiaire.

### ARTICLE 5 DURÉE DES TRAVAUX ET RÉCOLEMENT

La durée des travaux autorisés par le présent arrêté ne devra pas excéder <u>90 jours à compter de la date fixée de démarrage des travaux</u>. Le bénéficiaire ou son représentant devra prévenir au moins huit jours à l'avance le service gestionnaire de la date prévue pour la fin des travaux afin qu'il puisse contrôler leur conformité au projet autorisé.

Les réseaux implantés devront faire l'objet d'une remise de plans de récolement faisant apparaître les canalisations et les ouvrages principaux réalisés sur la voie publique, dans le délai de trois mois à compter de la réception des travaux.

### ARTICLE 6 RESPONSABILITÉ DU BÉNÉFICIAIRE – GARANTIE

La présente autorisation est délivrée à titre personnel et elle ne peut être cédée sans l'accord du Département. Son bénéficiaire est responsable vis-à-vis de ce dernier et vis à vis des tiers des dommages de toute nature qui pourraient résulter des travaux ou de l'exploitation de ses ouvrages.

Pendant la durée de l'autorisation d'occupation du domaine, son bénéficiaire devra assurer l'entretien des ouvrages dont il est propriétaire à charge pour lui de solliciter l'autorisation de réaliser les travaux correspondants. En ce qui concerne le remblaiement des tranchées et la réfection de la chaussée et des dépendances domaniales, le délai de garantie est fixé à un an à compter du récolement des travaux.

Dans le cas où les prescriptions de l'autorisation ne seraient pas respectées, le service gestionnaire adressera une mise en demeure au bénéficiaire pour y remédier dans un délai déterminé. Si celle-ci est restée sans effet au terme du délai, le service gestionnaire pourra exécuter d'office et aux frais du bénéficiaire, les travaux nécessaires.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

### ARTICLE 7 REDEVANCE

Le bénéficiaire de la présente autorisation est soumis à une redevance annuelle en ce qui concerne l'occupation du domaine public. Son montant est calculé selon le barème en vigueur.

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 07-06-2023

ID: 039-223900010-20230607-ARR

Elles devront figurer dans la déclaration annuelle d'occupation du domaine public routier faisant état du patrimoine de l'occupant au 31 décembre et qui sera transmise au Département du Jura au plus tard le 1<sup>er</sup> juin.

### ARTICLE 8 VALIDITÉ DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et elle ne confère aucun droit réel à son bénéficiaire. Elle peut être retirée à tout moment, sans indemnités, pour des motifs liés à l'intérêt du domaine public.

Elle est consentie pour une durée de quinze ans à compter de sa notification, en ce qui concerne l'occupation du domaine public. En tout état de cause, elle prendra fin à la date de fin du contrat de délégation du service public.

En cas de révocation de l'autorisation ou en cas de non renouvellement au terme de sa validité, le bénéficiaire sera tenu si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation ou du terme de l'autorisation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation..

Le Département peut décider de ne pas imposer pas de remise en état des lieux. Dans cette hypothèse, il se substituera de plein droit au bénéficiaire, y compris pour percevoir les éventuelles rémunérations versées par d'autres opérateurs au bénéficiaire par voie conventionnelle.

Le Département se réserve également le droit de faire déplacer les ouvrages implantés sur le domaine public aux frais de leur bénéficiaire, dès lors que ce déplacement est justifié par des travaux d'aménagement du domaine.

### ARTICLE 9 RECOURS

Diffusion:

Le bénéficiaire et son représentant sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant qu'il peut exercer auprès de l'Agence Routière Départementale de Saint-Claude, à l'adresse suivante : ZI du Plan d'Acier - 1 rue des Frères Lumière - 39200 SAINT-CLAUDE.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Signature de l'arrêté

Le bénéficiaire pour attribution	
Son représentant pour information	
La commune de LA PESSE pour information	
La commune de LES BOUCHOUX pour information	
L'ARD SAINT-CLAUDE pour classement	



Demande de permission ou d'autorisation de voir de stationnement, ou d'autorisation d'entreprende (D: 039-223900010-20230607-ARR 2023\_0728-AR

Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

N° 14	023*0

Le demandeur Parti	culier 🔲	service public	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	eration 🔲	entreprise 🗹	
Nom : PASTRE			Prénom : ALIZEE			
Dénomination : PCE SERVICES Représenté par :						
Adresse Numéro:	Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :RUE DE LA MALADIERE					
Code postal _4_2_1_2_0_	Localité : .!	PARIGNY	Pays: FRANCE			
· ·		•	dicatif pour le pays étranger : pceservices.fr			
Si le bénéficiaire est différent	du deman	deur				
Nom: ALTITUDE FIBRE 3	39		Prénom :			
l .			oie : RUE LOUIS ROUSSEAU-RI			
Code postal 3 9 0 0 0	Localité :	LONS LE SAUNIE	RPays : France			
		•	dicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			@			
Localisation du site concerné	par la den	nande				
	ı	Hors agglomération	Route départementale n° .25  En agglomération  Point de Repère (PR) routier de			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : +						
Code postal 3 9 3 7 0	Localité :					
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :						
Nature et date des travaux						
Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)						
	Р	ose de clôtures	Pose de portail (portillon)	F	Plantations	
À l'alignement	0	ui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲	oui	non	
En retrait de l'alignement	L	mètres	L L  mètres	ш	L mètres	
Dépôt ou Stationnement	(2) S	aillie ou Surplomb 🔲	(2) Aménagement d'accès (2)	Ouvrage	es divers (1)	
Station service Renouvellement Création						
Autres CREATION GENIE CIVIL (FIBRE OPTIQUE) 39-177-308						
Date prévue de début d'application $0_12_10_2_10_2_1$ Durée d'application (en jours calendaires) : $0_19_10_1$						
Nota: Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.						

<sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

	Envoyé en préfecture le 07/06/2023
Dépôt ou stationnement (2)	Reçu en préfecture le 07/06/2023 Publié le 07-06-2023
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :	ID: 039-223900010-20230607-ARR_2023_0728-AR
Nature du dépôt Matériaux Benne Grue	Etalage <b></b>
	nte le long de la voie ou sur aire de service 🔲
stationnement Autres (à préciser)	
Saillie ou surplomb (2)	
Largeur: de la voie mètres de la s	aillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous s	aillie mètres
Aménagement d'accès (2)	
,	PREATIX: XX PVC - 56/60
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau : FOUF	INCLAUX : AX FVO - 50/00
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers (1)	
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	
	ateurs réseaux Laration - pose d'armoire sro -
CREATION GENIEC	IVIL (FIBRE OPTIQUE)
	accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale mètres  Tranchée transversale mètres	mètres mètres
Fonçage	mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur	Équipements de la route
Autres (à préciser) CREATION GENIE CIVIL	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demand pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	de d'autorisation est accompagnée des
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème	ou 1/ 2 000ème 🗹 (3) Photos 🗹
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine	public 1/50 <sup>ème</sup>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	1/5 Qâma
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500 <sup>ème</sup>	s techniques de tranchées 1/50 <sup>ème</sup>
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500ème
J'atteste de l'exactitude des informations fournies ✓	
_	
Fait à : Le : 1,8 0,4 2,0 2,3 PARIGNY NOYEL Prénom · CLEMENCE Qualité · AT	
Nom: NOYEL Prénom : CLEMENCE Qualité : AT	TACHEE TRAVAUX GCI



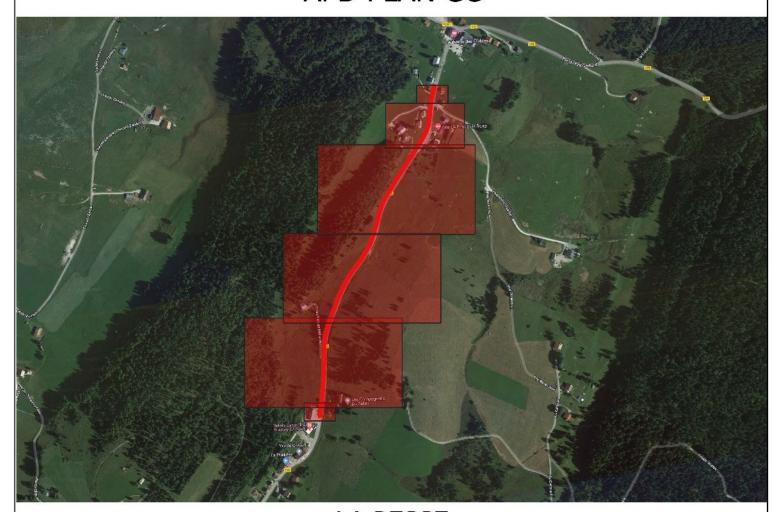


Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023 Publié le 07-06-2023 ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR



## PROJET DE GENIE CIVIL

## **RESEAU HAUT DEBIT PRISME 39** APD PLAN GC



## LA PESSE Route de la Pesse (D25) SRO 39-177-308 - GC2000 - Création Souterraine

		420		12	27
D					
С					
В					
Α	Création du plan	XXX	01/03/2022	O.NAYRAND	
Indice:	ice: Modification:		Date	Etabli par	Vérifié par
Entrep	rise PCE Services		ECHELLE	STATUT	
PERSONAL PROPERTY OF STATE OF			LCHILLL	SIAIOI	Page 1/10
Maître	d'ouvrage Prisme		1:200	APD	1 age 1/10
Maicre	d ouvrage Trisine		30.100-00.00.000.000	0.0202000000000000000000000000000000000	



# Légende

/ \_\_\_\_\_ Chambre existante / Chambre à créer Réseau Orange souterrain Réseau Orange aérien GC à créer Poteaux FT Poteaux ENEDIS SRO

## **COUPES TYPES TRADITIONNELLES**

(Nota : charge et remblai selon gestionnaire de voirie)

Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 07-06-2023

3°L0~~

ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR

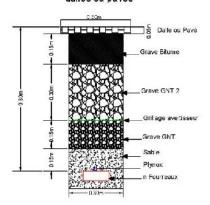
### COUPE 1

Pose traditionnelle en terrain naturel

# réflection à l'identique Terre Vegetale Materiaux extra ts Grillage avertisseur Sable

COUPE 5

Pose traditionnelle sous chaussée dallée ou pavée



## COUPE 9 Forage

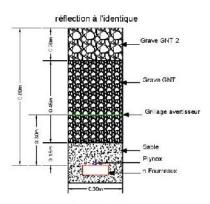
### COUPE 10

Foncage

In caside travené de chausée par foncage ou travené de chausée par foncage ou travené de la travené de secondent de secondent pour la vier example de la constant du trate au pour par la voie travenée par la voie travenée par la voie travenée n Fourreaux

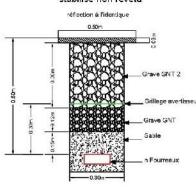
### COUPE 2

Pose traditionnelle sous accotement stabilise



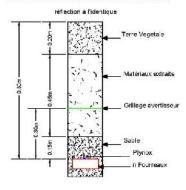
### COUPE 6

Pose traditionnelle sous trottoir stabilisé non revêtu



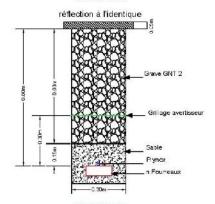
### COUPE 11

Tranchée mécanisée en terrain naturel



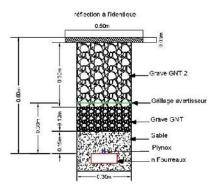
COUPE 3

Pose traditionnelle sous chaussée légère ou bicouche



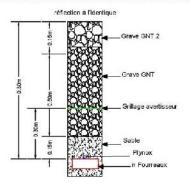
### COUPE 7

Pose traditionnelle sous trottoir revêtu



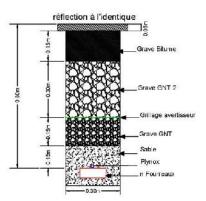
### COUPE 12

Tranchée mécanisée sous accotement stabilisé



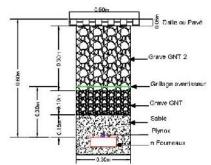
COUPE 4

Pose traditionnelle sous chaussée lourde



### COUPE 8

Pose traditionnelle sous trottoir dallée ou pavée



COUPE 13

Tranchée mécanisée sous chaussée

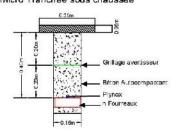
réflection à l'identique

Grave GNT 2

. Grillage avertisseur

### COUPE 14

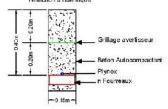
Micro Tranchée sous chaussée



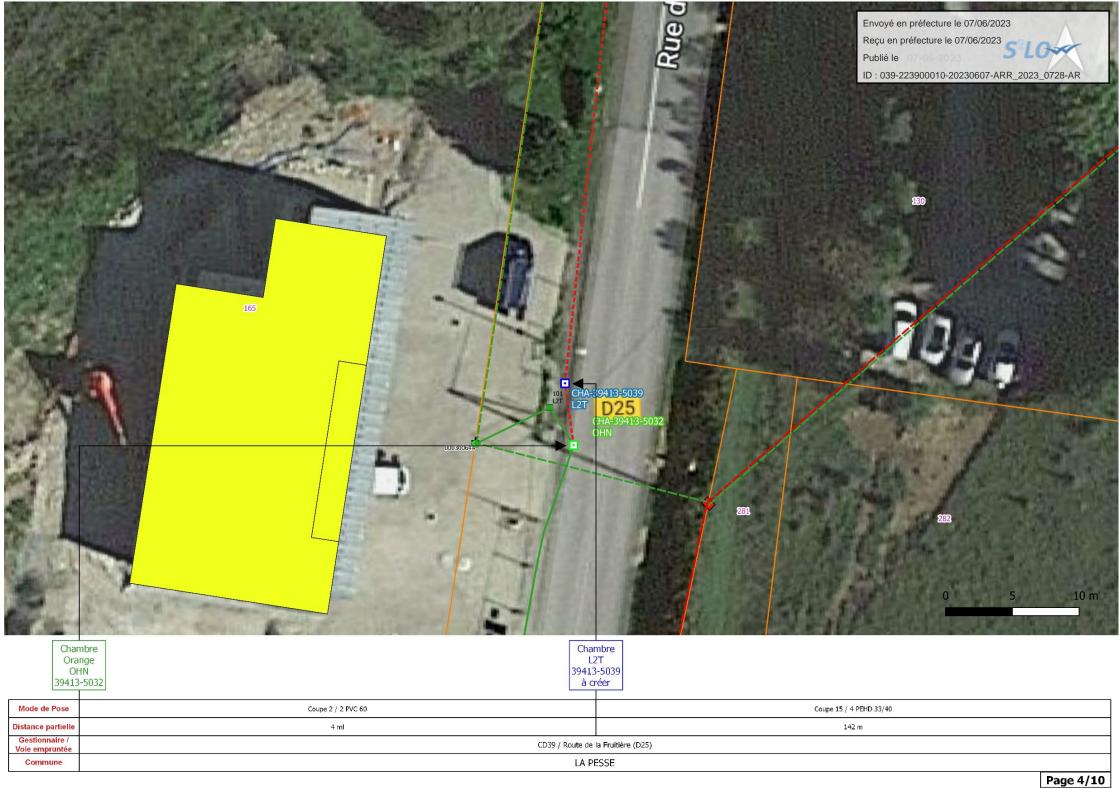
Micro Tranchée accotement

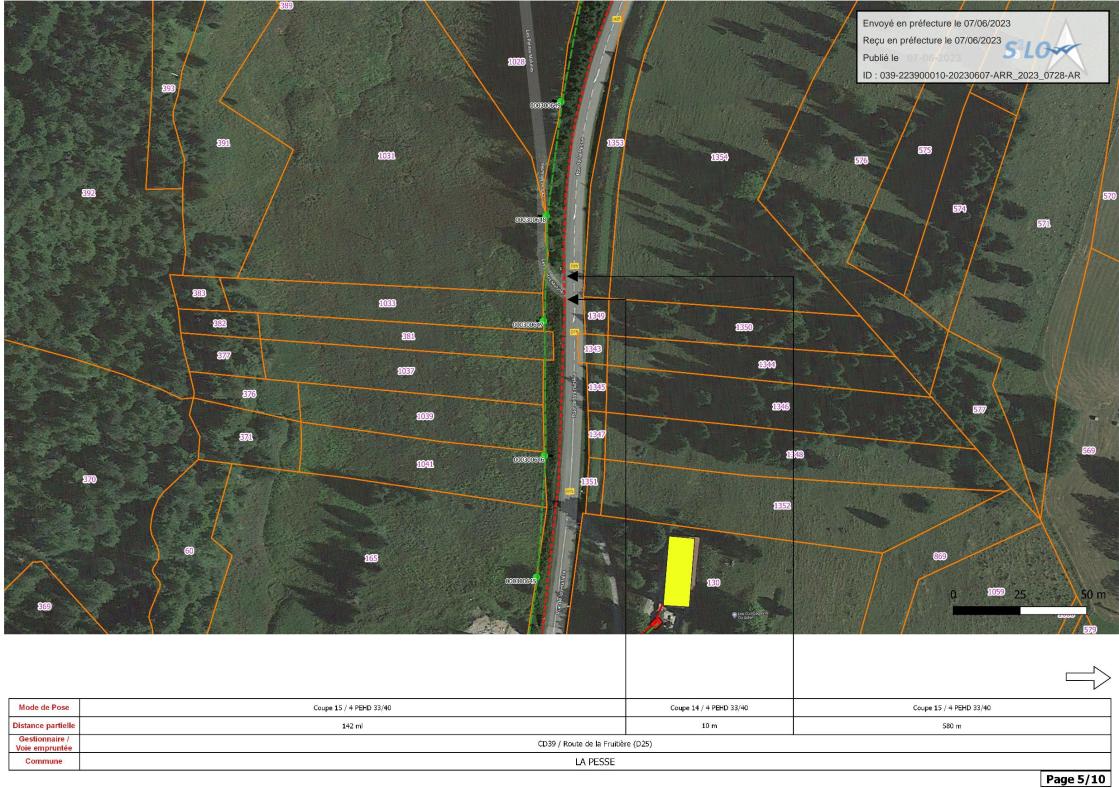
ou rive de chaussée

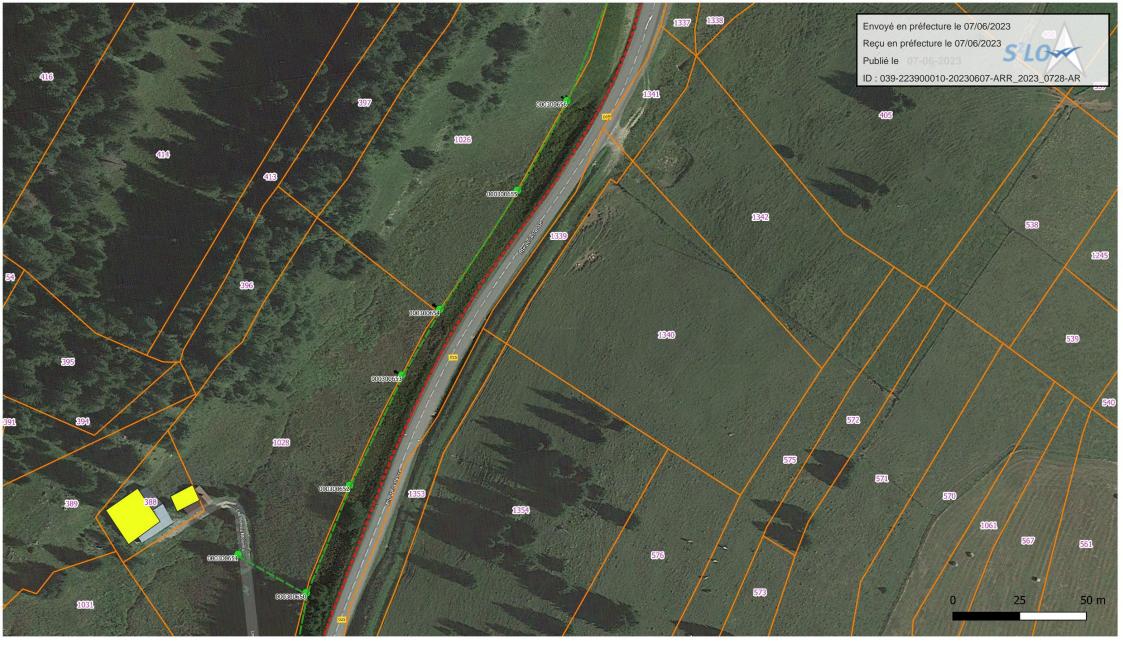
COUPE 15



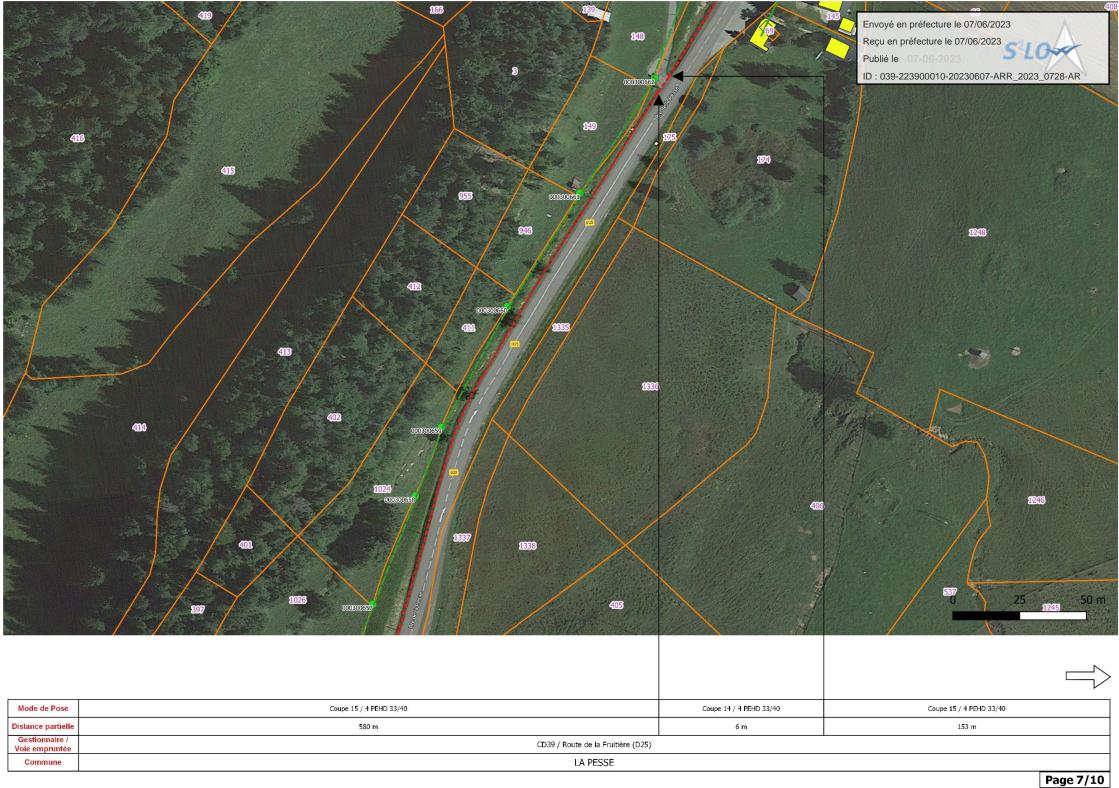
Dosé à 300 kg







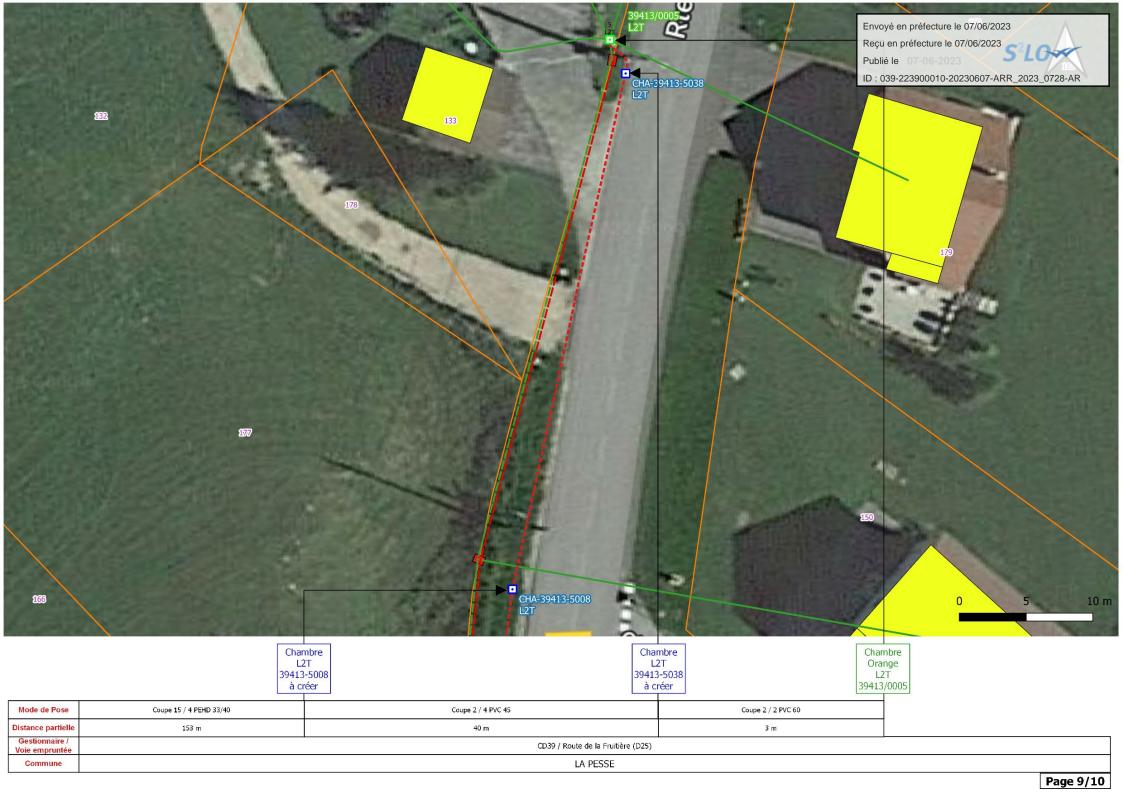
Mode de Pose	Coupe 15 / 4 PEHD 33/40
Distance partielle	580 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / Route de la Fruitière (D25)
Commune	LA PESSE







Mode de Pose	Coupe 15 / 4 PEHD 33/40
Distance partielle	153 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / Route de la Fruitière (D25)
Commune	LA PESSE





## Récapitulatif des travaux GC à créer

0
47
0
0
0
0
16
875
0
938
2
0
0
3
0
0



Demande de permission ou d'autorisation de voir de stationnement, ou d'autorisation d'entreprende (D: 039-223900010-20230607-ARR 2023\_0728-AR

Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11 Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

N° 14023\*01

Le demandeur Partic	ulier 🔲	service public	maître d'oeuvre ou conducteur d'op	eration 🔲	entreprise 🗹	
Nom : PASTRE Prénom : ALIZEE						
Dénomination : PCE SERVICES	Dénomination : PCE SERVICES Représenté par :					
			a voie : RUE DE LA MALADIERE			
Code postal	Localité : .	PARIGNY	Pays: FRANCE			
Téléphone <u>O</u> L4 <u>B</u> L1 L	7 0 6	⊥ ட <u>6 ∟ ட</u> Indiquez l'ir	ıdicatif pour le pays étranger : ㅡㅡ			
Courriel:		alizee.pastr	e @ pceservices.fr			
Si le bénéficiaire est différent	du demar	ndeur				
Nom: ALTITUDE FIBRE 3	9		Prénom :			
Adresse Numéro : 13 Extensio	n :	Nom de la voie :	rue Louis Rousseau - Résidence Ody	yssée		
Code postal   3   [9 0 0 0 0 1	Localité :	LONS LE SAUNIEI	R Pays : France			
Téléphone		ப் ட்ட்ட் Indiquez l'ir	ndicatif pour le pays étranger :			
Courriel:			@			
Localisation du site concerné	nor la der	manda				
Voie concernée : Autoroute n°       Route nationale n°       Route départementale n° 25 E1       Voie communale n°         Hors agglomération						
Nature et date des travaux						
Pose de compteur / branchement aux réseaux (1)						
	Pose de clôtures Pose de portail (portillon) Plantations					
À l'alignement	C	oui 🔲 non 🔲	oui 🔲 non 🔲	oui	non 🔲	
En retrait de l'alignement	n retrait de l'alignement mètres mètres mètres					
Dépôt ou Stationnement (2) Saillie ou Surplomb (2) Aménagement d'accès (2) Ouvrages divers (1)						
Station service Renouvellement Création						
Autres Création de génie civil (Fibre optique)						
Date prévue de début d'application <u>0 9 0 5 2 0 2 3</u> Durée d'application (en jours calendaires) : <u>1 8 0</u>						
		Nota: Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.				

<sup>(1)</sup> Compléter le cadre ouvrages divers

<sup>(2)</sup> compléter le cadre correspondant

	Envoye en prefecture le 07/06/2023
Dépôt ou stationnement (2)	Reçu en préfecture le 07/06/2023  Publié le 07-06-2023
	ID: 039-223900010-20230607-ARR_2023_0728-AR
Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :	
Nature du dépôt Matériaux Benne Grue	Etalage 🔲
ou { Echafaudage  Mobilier urbain  Terrasses de café  Ven	nte le long de la voie ou sur aire de service
stationnement Autres (à préciser) :	
Saillie ou surplomb (2)	
Largeur: de la voie mètres de la s	aillie mètres
des trottoirs mètres Hauteur sous s	aillie mètres
	and Eles
Aménagement d'accès (2)	
Avec franchissement de fossé  : Diamètre du tuyau millimètre Longue	eur Lullumètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée mètres Nature du tuyau :	
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement mètres	
Ouvrages divers (1)	
Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle	
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :	_
	ateurs réseaux 🔲
Eaux usées EDF Autres (à préciser) : Création de	génie civil (Fibre optique)
Sous voirie Sous	accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale mètres	LILI mètres
Tranchée transversale mètres	LILI mètres
Fonçage	LILI mètres
Aménagement de surface ou équipements :	
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur	Équipements de la route
Autres (à préciser)	
Pièces jointes à la demande	
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demand pièces suivantes détaillées par nature de travaux.	de d'autorisation est accompagnée des
1 - Pour toute demande	
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000ème 🗹 Plan de localisation précis 1/1 000	ou 1/ 2 000 <sup>ème</sup> 🔽 (3) Photos 🗹
2 - Pièces complémentaires par nature de demande	
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb	
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine	public 1/50 <sup>ème</sup>
2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine	
	s techniques de tranchées 1/50ème
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50ême	_
2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police	1/200 ou 1/500ème
J'atteste de l'exactitude des informations fournies	
Fait à : Le : 2.6 0.4 2.0 2.3	
Nom : NOYEL Prénom : CLEMENCE Qualité : ATT	ACHEE TRAVAUX GCI



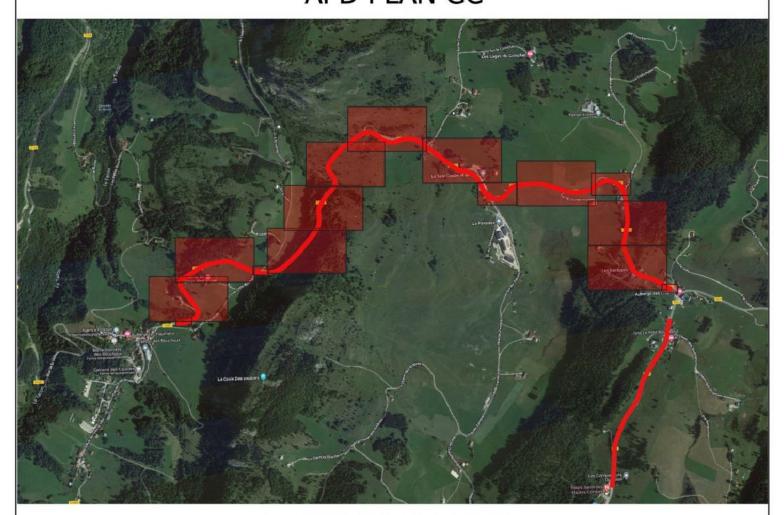


Envoyé en préfecture le 07/06/2023 Reçu en préfecture le 07/06/2023 Publié le 07-06-2023 ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR



## PROJET DE GENIE CIVIL

## **RESEAU HAUT DEBIT PRISME 39** APD PLAN GC



### LES BOUCHOUX / LA PESSE D25E1

## SRO 39-177-308 - GC2004 - Création Souterraine

_					
D					
С					
В	MODIFICATION		04/04/2022	M.BERTHIER	
Α	Création du plan	XXX	02/03/2022	O.NAYRAND	
Indice:	dice: Modification:		Date	Etabli par	Vérifié par
Entrep	orise PCE Services		ECHELLE	STATUT	
End opriso		ECHELLE	STATOT	Page 1/19	
   Maître d'ouvrage			1:200	APD	Page 1/19
Maille	d duviage Fishe				

ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR



## Légende



## COUPES TYPES TRADITIONNELLES

(Nota : charge et remblai selon gestionnaire de voirie)

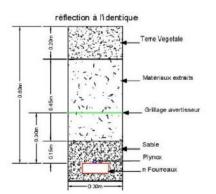
Envoyé en préfecture le 07/06/2023

Reçu en préfecture le 07/06/2023

Publié le 07-06-2023

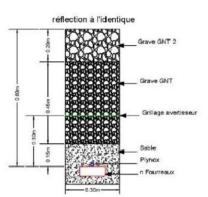
ID: 039-223900010-20230607-ARR\_2023\_0728-AR

### COUPE 1 Pose traditionnelle en terrain naturel



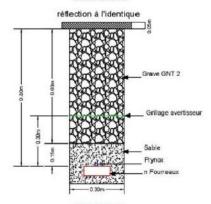
COUPE 2

Pose traditionnelle sous accotement stabilise



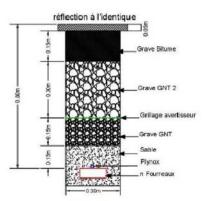
COUPE 3

Pose traditionnelle sous chaussée légère ou bicouche



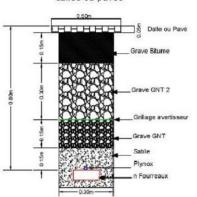
COUPE 4

Pose traditionnelle sous chaussée lourde



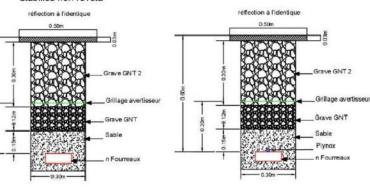
COUPE 5

Pose traditionnelle sous chaussée dallée ou pavée



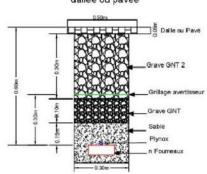
COUPE 6

Pose traditionnelle sous trottoir stabilisé non revêtu



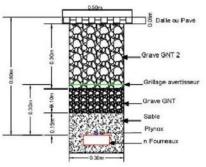
COUPE 7

Pose traditionnelle sous trottoir revêtu



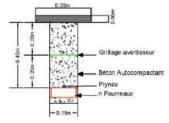
COUPE 8

Pose traditionnelle sous trottoir dallée ou pavée



COUPE 14

Micro Tranchée sous chaussée



COUPE 9 Forage

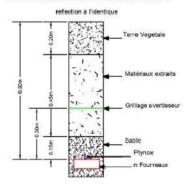
COUPE 10

Fonçage



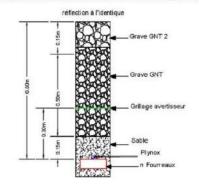
COUPE 11

Tranchée mécanisée en terrain naturel



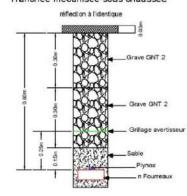
COUPE 12

Tranchée mécanisée sous accotement stabilisé

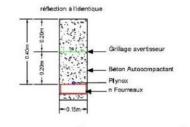


COUPE 13

Tranchée mécanisée sous chaussée

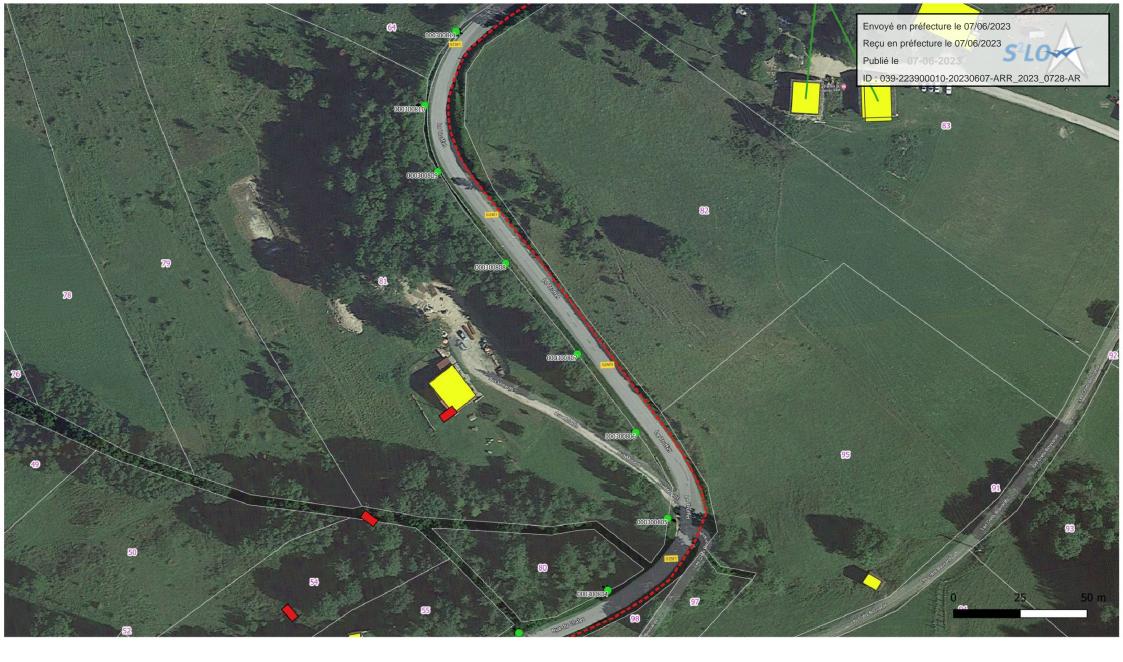


COUPE 15 Micro Tranchée accotement ou rive de chaussée



Dosé à 300 kg



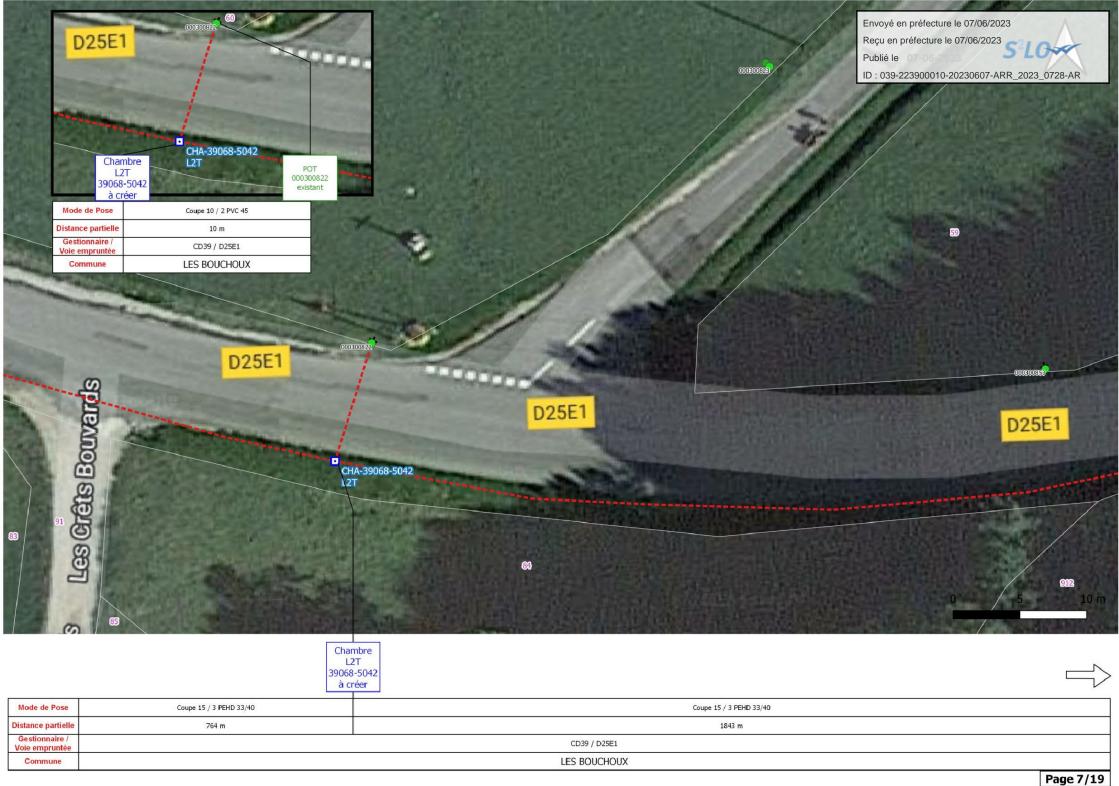


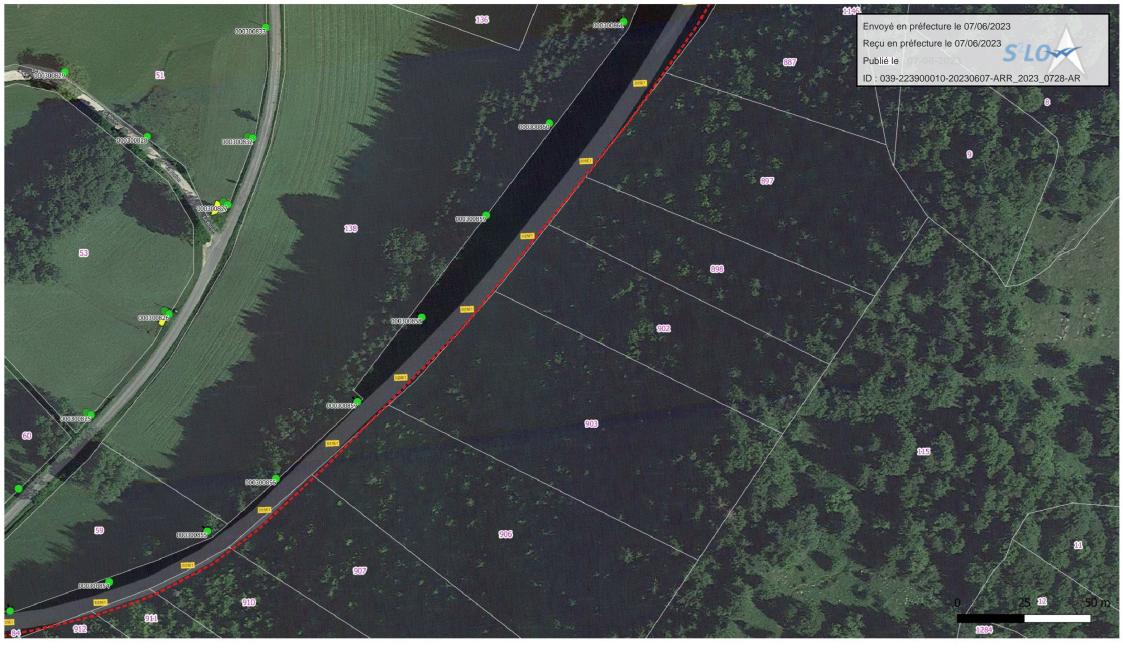
Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	764 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LES BOUCHOUX





Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	764 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LES BOUCHOUX







Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	1843 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LES BOUCHOUX



Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40		
Distance partielle	lle 1843 m		
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1		
Commune	LES BOUCHOUX	LA PESSE	



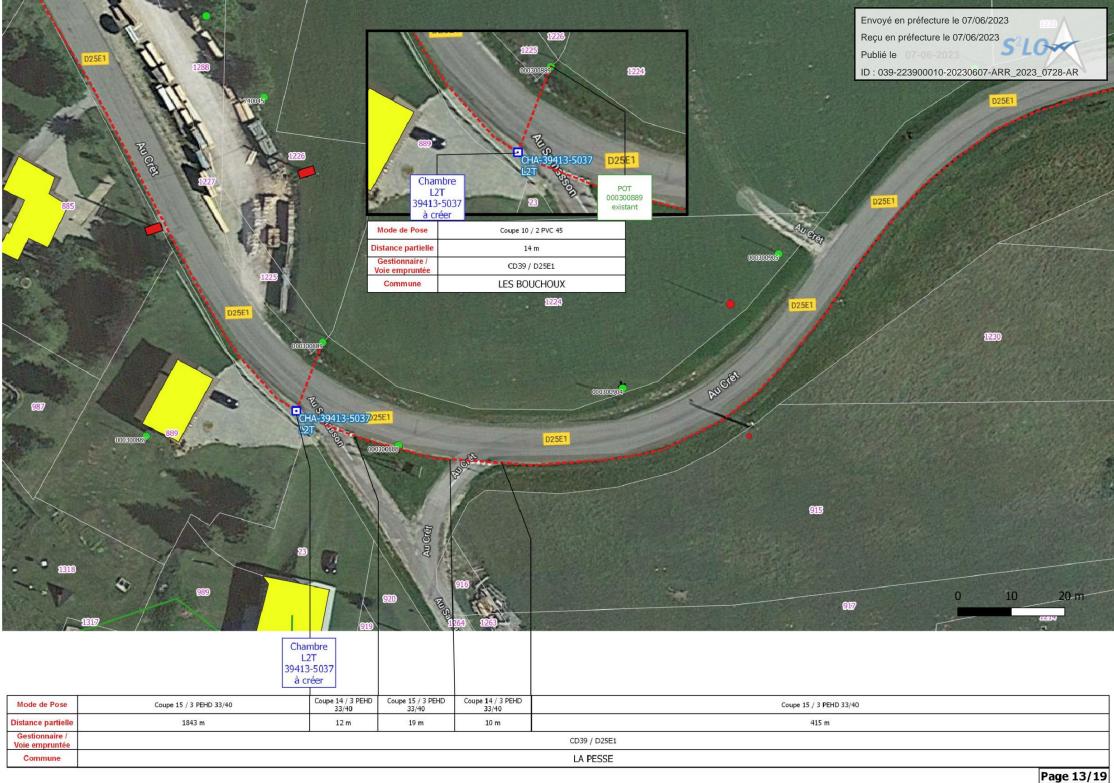
Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	1843 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LA PESSE



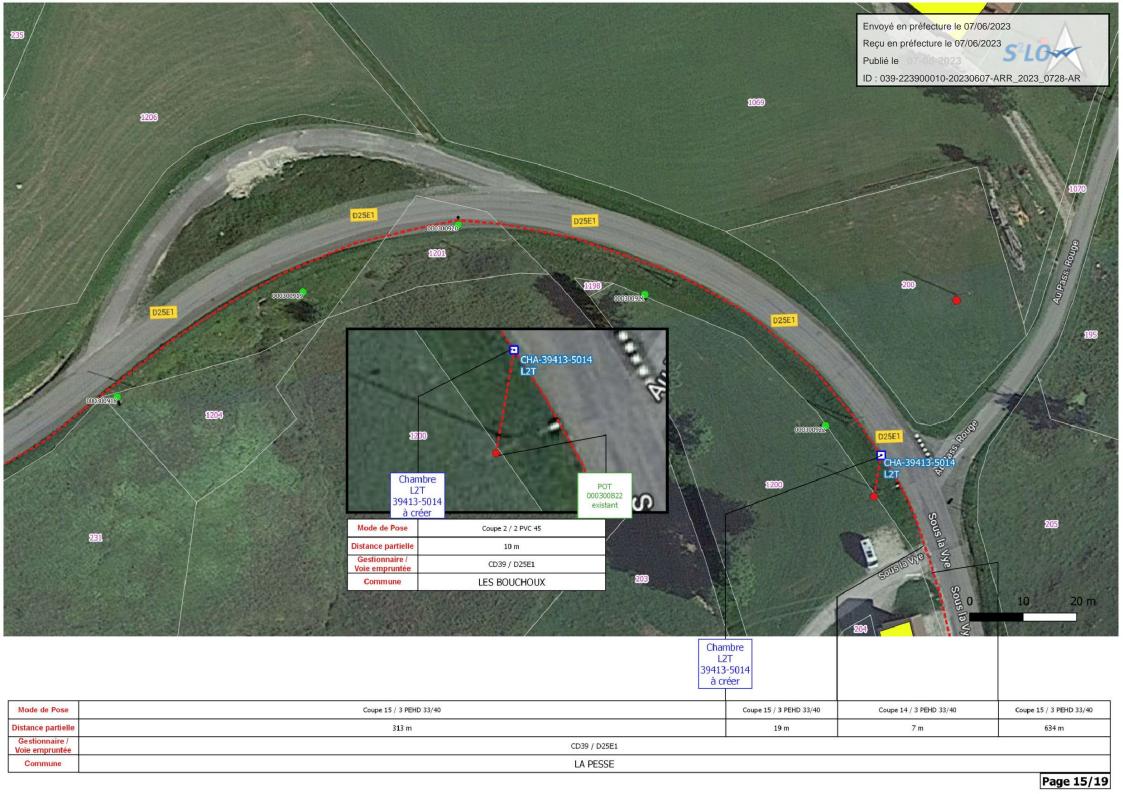
Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	1843 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LA PESSE



Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	1843 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LA PESSE

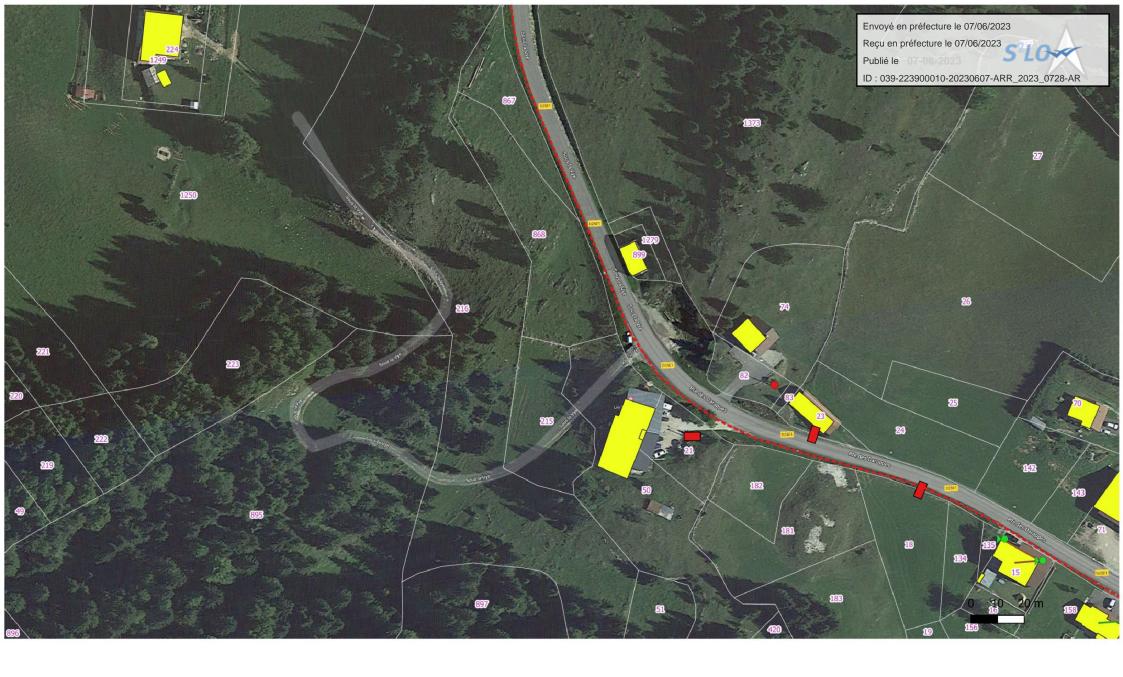




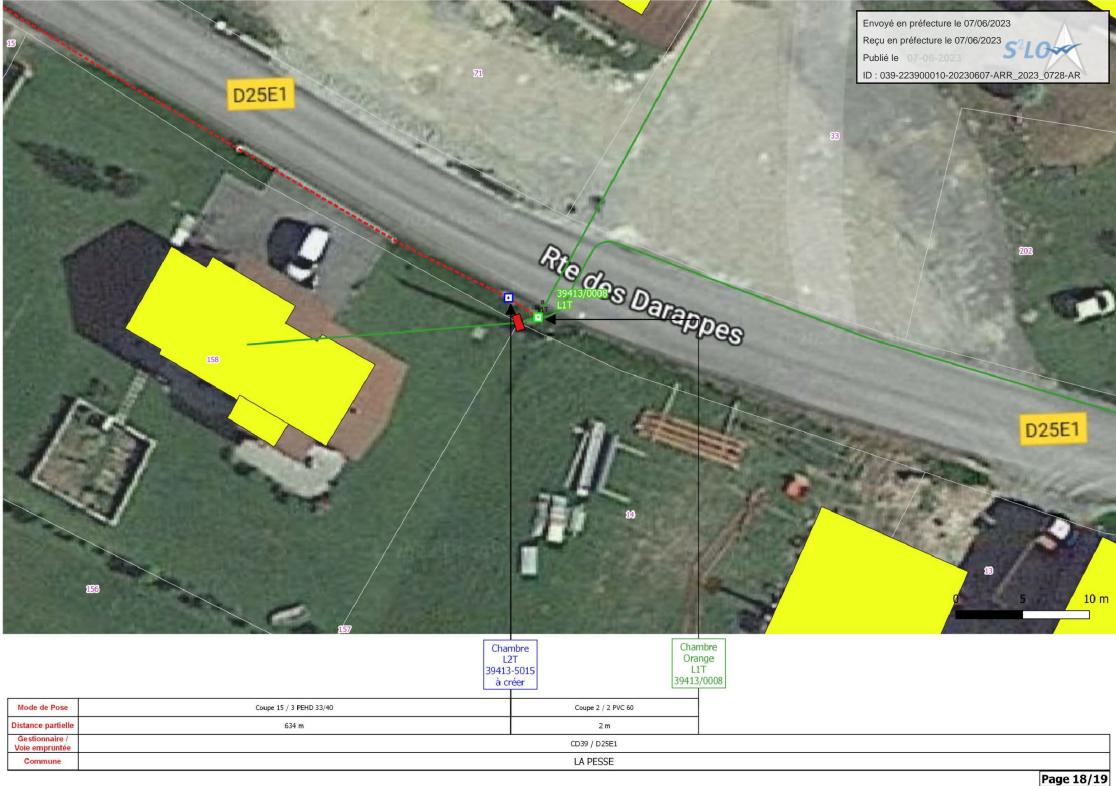




Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	634 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LA PESSE
.57	



Mode de Pose	Coupe 15 / 3 PEHD 33/40
Distance partielle	e 634 m
Gestionnaire / Voie empruntée	CD39 / D25E1
Commune	LA PESSE







## Récapitulatif des travaux GC à créer

Coupe 1	0
Coupe 2	16
Coupe 3	0
Coupe 4	0
Coupe 5	0
Coupe 10	33
Coupe 14	37
Coupe 15	4007
Encorbellement	0
Total GC à créer (en mètre) :	4093
Percussion chambre	2
Transition aéro/sout	3
L2C à créer	0
L2T à créer	6
L3C à créer	0
L3T à créer	0